

## Lutte contre l'impunité au Burundi : du travail reste à faire, selon l'ONU

UN News Centre, 29 juin 2022 Lutte contre l'impunité au Burundi : en progrès mais du travail reste à faire, selon un expert Les efforts notables observés ces derniers mois ne doivent pas faire oublier l'ampleur des chantiers de la lutte contre l'impunité au Burundi, a déclaré mercredi le nouvel expert indépendant onusien lors de sa première présentation orale devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

« Il a salué les progrès dans le domaine des droits de l'homme, ceux-ci ne doivent pas dissimuler l'ampleur restant à accomplir dans le domaine de la lutte contre l'impunité », a déclaré Genève Fortuné Gaetan Zongo, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Les autres chantiers portent sur « le renforcement des institutions notamment le secteur de la justice, la police et l'armée, dans l'exercice des libertés publiques, de l'élargissement de l'espace démocratique à travers une participation effective et efficace de la société et des médias ». Il a toutefois salué les efforts notables observés au Burundi notamment, la réouverture vers les acteurs internationaux et sous-régionaux, le renforcement des attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature ou la réouverture de certains médias. Il a aussi rappelé la grâce accordée par le Président de la République du Burundi, Évariste Ndayishimiye, à environ 5.255 personnes détenues, ainsi que les libérations des professionnels des médias et des organisations de la société civile.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Une situation actuelle pas « statique, mais dynamique » Ces progrès nous confortent dans la conviction que des voies de collaboration, de consensus peuvent être efficaces, a-t-il déclaré, relevant que la situation actuelle dans le domaine des droits de l'homme au Burundi n'est pas « statique, mais dynamique ». Une façon de souligner que Bujumbura « devrait à un moment donné quitter l'agenda du Conseil des droits de l'homme ». « Mieux, le Burundi n'est pas le seul pays avec des défis relatifs aux droits de l'homme », a ajouté M. Zongo. Dans le même schéma, il est nécessaire de prendre en compte les défis soulevés afin d'y apporter des correctifs. À cet égard, il s'est dit conscient de la nécessité de l'établissement d'un dialogue franc, restant convaincu de l'opportunité et de la pertinence africain : « La langue et les dents sont obligés de cohabiter quand bien même de temps en temps des conflits peuvent naître entre eux, les dents mordent à diverses occasions la langue ». Plus largement, l'expert a affirmé sa détermination à soutenir le processus de réconciliation si cher au Burundi. Pour ce faire, il estime qu'il faut donner au Burundi « toutes les chances de réussir pour l'intégration des burundais et des burundaises ». Pour celui qui a été nommé en avril son mandat d'expert est à cet effet placer « sous le prisme d'un dialogue constructif entre tous les acteurs » et à signer de la collaboration, de la recherche du consensus avec les autorités du Burundi et ses partenaires, ce d'autant plus que les droits de l'homme sont une des seules références universelles capable de jeter des ponts entre tous les acteurs ». Pour le Burundi, la création de mécanismes spéciaux est contre-productif « Mais une réconciliation durable exige - aussi - le respect des droits de l'homme », a conclu le Rapporteur spécial sur le Burundi. Pour sa part, la diplomatie burundaise a rappelé les « normes avancées » dans le domaine de la bonne gouvernance, de la justice sociale, de la liberté d'expression, de la presse, de la promotion des droits socio-économiques, de l'humanitaire, des droits civils et politiques et dans le domaine de la réconciliation nationale. Bujumbura encourage ainsi le Conseil et la communauté internationale à faire preuve de neutralité et d'objectivité dans leur responsabilité de renforcer la promotion des droits de l'homme dans le monde. « Toute tendance à singulariser le Burundi en lui collant des mécanismes spéciaux en matière des droits de l'homme, est tout simplement contre-productif », a fait valoir la diplomatie burundaise exhortant le Conseil à « mettre un terme au mandat du Rapporteur spécial, qui a un agenda géopolitique et qui n'a même pas été consenti avec les autorités burundaises ». Pour Bujumbura, la protection des droits humains dans le pays passe « impérativement par la coopération, le dialogue, l'assistance technique, et le renforcement des capacités des mécanismes nationaux œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ». NOTE : Les Rapporteurs spéciaux Experts indépendants font partie de ce que l'on appelle les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations spécifiques des pays, soit de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et siègent à titre individuel.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});